**N° 6829**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

**PROJET DE LOI**

**portant approbation du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant la coopération en matière de défense et de sécurité, fait à Bruxelles, le 5 février 2015**

**\* \* \***

**RESUME**

Le projet de loi sous rubrique vise à faire approuver par la Chambre des Députés le Traité de coopération en matière de défense et de sécurité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique, signé à Bruxelles le 5 février 2015. Il a pour but de sceller le partenariat stratégique entre les deux pays et d’établir une base juridique solide commune pour les nombreuses coopérations existantes et futures en matière de défense et de sécurité. La Belgique est le principal partenaire du Luxembourg dans le domaine de la défense. Une quarantaine d’arrangements et d’accords techniques ont été conclus dans le passé pour définir la coopération entre les deux pays.

Cette coopération s’étend à travers tous les services des deux forces armées, de la formation initiale des militaires de carrière luxembourgeois à leur engagement opérationnel en commun sur le terrain ainsi que par la recherche continue d’opportunités de synergies dans le cadre du développement capacitaire.

En vue du nombre et de la diversité des coopérations en cours et des partenariats futurs, il a été estimé nécessaire de se doter d’un cadre juridique commun. Ainsi, ce Traité de coopération a été signé.